

Maîtrise en relations industrielles

Projet de mémoire (REI6911)

La maîtrise en relations industrielles offre une formation avancée ainsi qu'une compréhension élargie et intégrée du travail et de l'emploi dans les domaines suivants : la gestion des ressources humaines et des organisations, les relations du travail et le syndicalisme, les politiques du travail et de l'emploi, la santé et le mieux-être au travail, le droit et la régulation du travail, les aspects internationaux et comparatifs du travail et de l'emploi. L'objectif du programme est de permettre aux étudiantes et aux étudiants de développer une capacité d'analyse de situations et de problèmes en relations industrielles. Ainsi, selon une approche pluridisciplinaire et intégrée, la maîtrise en relations industrielles vise donc à former des professionnels intervenant de manière stratégique dans les organisations et les prépare à occuper des fonctions de direction ou de responsabilité supérieure.

Étapes à suivre :

a) Délai

Le projet de mémoire doit être soutenu dans un délai réaliste au **3^e trimestre** pour un statut de temps plein et **4^e trimestre** pour un statut de demi-temps.

b) Contenu du projet écrit

Le projet de mémoire est un document écrit qui comprend 3 chapitres ou l'équivalent du mémoire. Les aspects suivants doivent être couverts dans le projet :

- La problématique, la (les) question(s) de recherche;
- La revue de la littérature, un bilan critique des écrits ainsi que le cadre théorique et conceptuel de la recherche;
- La méthodologie de la recherche (stratégie, faisabilité, limites potentielles, etc.).

Le projet de mémoire compte au **maximum 40 pages** (excluant la table des matières, la bibliographie, les tableaux et figures de même que les annexes).

c) Processus (dépôt et soutenance)

Une fois la rédaction du projet complétée, le directeur de recherche doit autoriser l'étudiant à faire le dépôt du projet de mémoire. Pour ce faire, l'étudiant doit envoyer par courriel son projet de mémoire à l'administration (TGDE) (cycles-sup@eri.umontreal.ca) du programme en mettant son directeur de recherche en copie conforme.

Les membres du jury disposent alors d'une période pour le lire allant habituellement de 4 à 6 semaines. **Au moment du dépôt, le ou la TGDE procédera à votre inscription au REI6911.**

La soutenance du projet se déroule en deux temps. Tout d'abord, l'étudiant fait un exposé d'une durée maximale de 20 minutes pour présenter son projet de recherche. Par la suite, les membres du jury font part de leurs commentaires concernant le projet écrit et l'exposé, posent des questions et demandent des clarifications concernant la recherche proposée.

d) Évaluation du projet

Les critères d'évaluation du projet sont :

- I. La pertinence de la problématique et de la (des) question(s) de recherche;
- II. La capacité d'organiser et de synthétiser de la littérature pertinente revue et d'en faire émerger des constats;
- III. La capacité de développer un cadre conceptuel qui soit clair et ancré théoriquement et empiriquement;
- IV. La pertinence des choix méthodologiques faits;
- V. La cohérence entre la stratégie méthodologique, la (ou les) question(s) de recherche et le cadre conceptuel;
- VI. La faisabilité de la recherche proposée;
- VII. La qualité de la structure d'ensemble et du fil conducteur;
- VIII. La qualité de la rédaction et la clarté du propos;
- IX. La capacité à communiquer le projet efficacement sur le plan oral;
- X. La capacité de répondre aux questions du jury de façon satisfaisante.

Un rapport résumant et précisant les commentaires du jury qui aidera l'étudiant à compléter sa recherche lui sera transmis par le président.

e) Décision du jury

La décision du jury quant au projet de mémoire comporte quatre (4) modalités :

- 1) Accepté tel quel;
- 2) Accepté sous réserve que le candidat apporte des modifications mineures dont la réalisation sera supervisée par le directeur de recherche;
- 3) Retourné au candidat pour corrections majeures dans un délai fixé par le jury;
- 4) Refusé.

L'approbation du projet est une étape nécessaire dans le cheminement de l'étudiant en rédaction de mémoire qui est sanctionnée par l'octroi de 5 crédits (**REI 6911**).